

BULLETIN DU Syndical Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.

Un Brin de Causette...



Y a une chose qu'on ne ben dit pas, c'est que...

C'est pourtant clair à comprendre ! La plupart des chômeurs, an'hui, sont surtout des manœuvres, ou des boushonniers qu'ont passé par trente-six métiers, avant de trouver un genre de travail, ou une place de leur goût. Encore c'était point sûr qu'il y restait longtemps. Les bons ouvriers, qu'ont toujours pratiqué le même métier, d'ailleurs leur jeune âge, qui se sont spécialisés et qui sont devenus des « maîtres » dans leur profession, sont point venus à l'heure qui l'est. La faute venant surtout du genre de vie qu'on mène, de l'instabilité des entreprises, du besoin d'aller vite, toujours plus vite et aussi de la multiplication des mécaniques, qui rendant ben sûr des services, mais qui finissant par abrutir et asservir les boushonniers : C'est le revers de la médaille !

Aut'fois, fallait longtemps pour apprendre un métier. On finissait par le connaître à fond et les ouvriers devenaient des sortes d'artistes, qu'étaient tout pions fiers et hureux, même quand c'est qui menaient une vie tranquille et simple, sans aller au cinéma — qu'était point encore inventé. Pour faire un ouvrier bonnetier, fallait par exemple, dix ans d'apprentissage ; pour faire un bon tonnelier, on comptait guère de moins de sept années ; pour les tisseurs de draps, d'or et d'argent, fallait cinq à six ans de métier ; pour les boulangers, six années. Mais avant de passer les épreuves, devant les jurés-prod'hommes, fallait que l'apprenti a passé trois années de compagnonnage. Trois années qu'étaient des bouillottes, des propos à ren, on les envoyait ballader et on leur confisquait leurs outils, pour point qui déshonoraient la profession.

Dame, c'est qu'on rigolait point, en ce temps là, avec les choses sérieuses. Le travail des artisans était « signolé » et les clients étaient sûrs de point être roulés, d'en avoir pour leur argent.

Les premières corporations remontent, à ce qui paraît, au Moyen Age. C'est vers le douzième siècle, qui ont commencé à mettre le travail manuel à l'honneur, alors qu'avant c'était point du tout considéré. Dans une même ville, les artisans d'un même métier ont eu la bonne idée de s'unir et de s'entraider, pour se défendre, plutôt que de se manger le nez. Alors l'on crée des associations, pour protéger eux et leur famille, leurs boutiques et leurs biens. Après, l'on eut la trouvaille de faire une poignée de leur corporation, pour veiller au grain et pis surtout pour contrôler l'apprentissage. C'était du monde qu'avait la main sur le cœur, toujours prêts à s'entraider, à rendre des services, à soutenir les veuves, les orphelins, les infirmes et les vieillards, tertous apparentés à la grande famille de la corporation. Les fils et les filles avaient le droit de succéder à leurs parents, à condition de suivre la filière, comme tout l'monde pour connaître le métier.

Cet système de corporations, qu'était devenu tout pions florissant chez nous, s'est développé encore ben plus en Allemagne où c'est qui l'est resté très longtemps en honneur, rapport que le pays était divisé en p'tits Etats et que les villes étaient indépendantes.

An'hui, on est ben loin des corporations d'aut'fois. Mais c'est point dit qu'on y revienne pas... En attendant, c'est dans le métier de païsan qu'on fait le plus d'années d'apprentissage et qu'on reste toujours un simple « compagnon » !

maître Jeannot

L'avenir de la terre sera ce que vous le ferez, vous les jeunes.

Travaillez donc sans relâche, pour acquérir une valeur professionnelle, morale et sociale de premier ordre.

LA POLITIQUE DU BLÉ

A l'occasion de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, et avant la rentrée parlementaire, l'Association Générale des Producteurs de blé a voulu, une fois de plus, confirmer la doctrine qu'elle soutient en matière de politique du blé et d'organisation de la défense du Marché.

Le Comité directeur, réuni le 22 octobre, sous la présidence de M. Pointier, reprenant les points de vue qu'il a maintes fois exprimés depuis dix-huit mois, a précisé en trois vœux formels la position de l'A. G. P. B.

Ces trois vœux concernent respectivement :

1^o Le principe du Prix Minimum et des Réglementations artificielles des prix ; mesures passagères nécessaires, mais dont le principe est faux et qui ne peuvent en aucune façon être une solution saine et durable de la crise du blé.

2^o Les principes d'une organisation professionnelle durable de la défense du Marché du blé : Avoir, sur un Marché assaini, une organisation professionnelle solide, dotée par l'effort des producteurs eux-mêmes des moyens d'action nécessaires pour réagir, vite et énergiquement, faisant jouer, contre les dangers d'une récolte excédentaire, des mesures techniques bien mises au point par les professionnels.

3^o Enfin, l'application de ces principes aux circonstances présentes. La surcharge du Marché — parce que les mesures réclamées par l'A. G. P. B. n'ont pas été appliquées — ne permet pas le retour immédiat à la liberté. Il faut d'abord assainir le Marché ; par toutes les mesures prévues, en les appliquant bien, faire disparaître les excédents, même au prix de sacrifices pénibles déjà pris, concrets au mois de mars ; après assainissement, revenir le plus tôt possible à la liberté des transactions.

Ces vœux forment un ensemble. Ils ne peuvent laisser aucune ambiguïté sur la position que notre Association n'a jamais cessé de défendre, au mépris de toutes les campagnes de calomnie, de toutes les attaques de mauvaise foi qui représentent l'A. G. P. B. tantôt comme responsable du Prix Minimum et tantôt comme entichée de l'libéralisme et favorable, sans réserve ni souci des conséquences, à la liberté immédiate et intégrale.

1^o Vœu. — Condamnant le principe du Prix minimum et des Réglementations artificielles.

Le Comité directeur de l'A.G.P.B.,

Considérant,

— Que si le prix minimum a permis d'éviter un effondrement brutal du marché, ce régime n'en a pas moins des conséquences très graves : prix du blé, en pratique très inférieur au cours légal, et prix du pain maintenu cher ; multiples réglementations si complexes qu'elles sont devenues incontrôlables ; fraude généralisée et démolition profonde des esprits.

— Que cette situation confirme les prévisions formulées par l'Association Générale des Producteurs de blé dès le mois de juin 1933 : la réglementation artificielle du prix, très passagèrement efficace, n'est aucunement la solution du problème ; le seul moyen de soutenir effectivement le marché du blé est d'agir sur l'excédent, cause même du mal.

Considérant, par ailleurs, les dangers d'une politique agricole déséquilibrée qui, portant tout l'effort sur la défense d'une seule culture, à l'exclusion des autres productions dont la situation est souvent plus critique, pousserait à la surproduction permanente jusqu'à la catastrophe irrémédiable.

Estime qu'une solution saine et durable du problème du blé ne peut être trouvée :

— Ni dans le maintien prolongé du prix minimum ;

— Ni dans une politique d'achat, par l'Etat, qui ne résoudrait rien au point de vue technique et aurait le maximum d'inconvénients au point de vue de la surproduction ;

— Ni dans une réglementation renforcée telle que : le contingentement

des livraisons individuelles de chaque producteur, qui serait incontrôlable ; — Ni dans un régime de liberté intégrale abandonnant le marché à toutes les possibilités de fluctuation dont les conséquences économiques et sociales seraient redoutables.

Affirme :

« Que la défense du Marché du blé n'est possible qu'avec la liberté des transactions dans le cadre d'un marché préalablement assaini, et bien organisé professionnellement, pour agir immédiatement contre les conséquences de tout retour éventuel de récoltes excédentaires. »

2^o Vœu. — Principe de l'Organisation Professionnelle et de la Défense du Marché du Blé.

Le Comité directeur,

Considérant :

— La situation économique très critique de toute l'agriculture, dont presque tous les produits sont vendus à la ferme à des coefficients variant de 1 à 3,5, cependant que les frais de production sont restés à des coefficients bien plus élevés.

Estime

— Que la défense du Marché du blé n'est viable que dans le cadre

d'une politique agricole très bien équilibrée et que si les charges de cette défense sont supportées par les professionnels intéressés eux-mêmes.

Renouvelle l'affirmation que les producteurs de blé sont prêts à faire l'effort nécessaire pour défendre leur marché si les conditions suivantes « sine qua non » sont respectées :

a) Le Marché français doit être rigoureusement protégé contre la concurrence des produits étrangers ou coloniaux, tels que riz, maïs, céréales secondaires et produits fourragers qui rendent impossible l'écoulement des excédents de blé ou qui, en provoquant la disparition d'autres cultures, poussent au développement de la production du blé.

b) La participation demandée aux producteurs doit être supportée par tous. On ne peut admettre que des exonérations très limitées exceptionnelles, là où elles sont indiscutablement justifiées. Le sacrifice doit, dans la mesure du possible, être proportionné à l'intérêt que représente la production du blé, estimé par exemple en prenant pour bases les superficies ensemencées en blé de l'exploitation et le rendement moyen du département.

c) L'organisation professionnelle

LE REMEMBREMENT

Si en période normale l'agriculteur, en présence de la concurrence des pays d'outre-mer, doit déjà s'efforcer de réduire ses prix de revient, a fortiori doit-il le faire dans les périodes de crise économique comme celle que nous traversons.

Dans ce but l'agriculteur, quelle que soit d'ailleurs l'importance du domaine qu'il cultive, doit adapter son exploitation à la situation nouvelle des temps modernes et tirer de ses propriétés le maximum de rendement économique, notamment par la diminution de ses frais d'exploitation et le meilleur emploi de la main-d'œuvre dont il peut disposer. C'est ainsi qu'il est nécessairement conduit au remembrement de la propriété foncière.

On sait que le remembrement est une opération d'un caractère général qui a pour but de grouper sur un terrain donné des parcelles disséminées de même nature et de même valeur de façon à constituer des lots réguliers, d'une culture facile et ayant tous accès à un chemin. C'est un nouvel aménagement pratique de l'ensemble du terrain avec chemins d'accès et possibilités d'améliorations diverses (assainissement, drainage, irrigation, etc.). En un mot, il remédie aux nombreux inconvénients du morcellement.

Les bienfaits du remembrement sont connus et ne sont pas contestés ; nous les rappellerons brièvement : utilisation plus complète de la surface cultivée, économie de temps dans les travaux, réduction du trajet des bœufs, surveillance plus facile du personnel et des cultures, facilités dans l'établissement des pâtures, etc. Tous ces avantages se résument dans la réduction des frais d'exploitation, la plus-value de rendement, la liberté de culture et se traduisent finalement par une diminution des dépenses d'exploitation, économie qui peut se chiffrer suivant les diverses situations de 150 à 300 et même 500 fr. par hectare et par an.

Les exemples démonstratifs abondent. La mise de fonds à la charge de l'agriculteur pour la réalisation d'une opération de remembrement est très faible en raison de l'aide financière apportée par l'Etat (Ministère de l'Agriculture) qui a pu jusqu'ici atteindre 80 % du montant total de la dépense. Etant donné le prix de revient du remembrement qui est, au maximum, de 250 francs l'hectare et peut descendre à 120 francs, c'est donc une charge en capital de 50 francs au maximum par hectare, que doit supporter le propriétaire. Si on rapproche ce chiffre de celui que nous avons indiqué plus haut pour le profit annuel (150 à 300 francs par

hectare) on voit que le remembrement est peut-être la plus productive des améliorations foncières.

Nous rappellerons que le remembrement est réalisé par des Associations syndicales de propriétaires constituées suivant la loi spéciale du 27 novembre 1918 et que ces associations sont constituées par les soins du Service du Génie rural.

En présence des faits on est surpris de ne pas voir le remembrement se développer plus rapidement en France. A la fin de l'année 1933, des remembrements exécutés en application de la loi du 27 novembre 1919 étaient terminés dans 34 communes de 6 départements (13.654 hectares) et en cours d'exécution dans 7 communes de 6 départements (2.030 hectares). C'est le département de la Meurthe-et-Moselle qui compte, et de beaucoup, le plus grand nombre de remembrements.

Nous ne citerons que pour mémoire le nombre des remembrements effectués en application de la loi du 4 mars 1919 dans les communes dont les limites de propriétés ont été supprimées ou confondues du fait de la guerre. Ces travaux entiers, à la charge de l'Etat ont porté sur plus de 150.000 hectares et donnent toute satisfaction même à ceux qui au début en étaient adversaires.

Quels sont donc les obstacles qui s'opposent à une opération aussi peu coûteuse et aussi profitable ? Il en est comme le culte voué à la propriété ancestrale, l'antipathie contre tout échange, la crainte d'être lésé dans l'attribution de nouvelles parcelles en échange des anciennes, etc., qui doivent s'effacer devant la nécessité de maintenir la vie de l'exploitation agricole en péril et devant le soin apporté aux opérations de lotissement.

La pratique courante montre que le remembrement ne porte de préjudice réel à personne et profite à chacun ; c'est ainsi que le petit propriétaire défend mieux son bien contre certaines emprises et que par la réunion de ses parcelles éparses il exploite avec profit ; que le moyen et le gros propriétaire peuvent grouper rationnellement leurs portions de domaines sans gêner la petite propriété.

Peut-être les avantages substantiels du remembrement sont-ils insuffisamment connus ? Dans l'intérêt de l'économie agricole française dont l'influence est capitale sur l'économie nationale on ne saurait trop faire mieux connaître les avantages du remembrement et en recommander la réalisation qui est si aisée avec l'aide technique et financière de l'Etat.

M. VIGNEROT,

Ingénieur en chef du Génie rural.

Echange du Blé ou de la Farine contre du Pain

Rappelons ci-dessous l'arrêté préfectoral publié dans notre Bulletin du 8 septembre dernier, au sujet de l'échange du blé ou de la farine contre du pain :

Article unique. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 9 août 1934 est remplacé par le suivant :

« Article 1^{er}. — Dans toutes les communes de la Loire-Inférieure, l'échange du blé ou de la farine contre du pain est consacré par des usages locaux anciennement établis. En conséquence, les producteurs de blé du département pourront bénéficier, pour la consommation familiale, de l'exonération de la taxe de 3 francs par quintal de blé de leur récolte livrée aux meuniers, boulangers ou coopératives agricoles, dans les conditions prévues par l'art. 23 bis de la loi du 10 juillet 1933, modifiée et complétée par celles des 28 décembre 1933, 17 mars 1934 et 10 juillet 1934.

« Cette exonération s'appliquera sans considération des moyens utilisés pour le transport des blés au moulin ; du blé ou de la farine au boulanger ou à la coopérative agricole. »

Il résulte que pour toutes personnes, autres que les agriculteurs et les personnes vivant ou travaillant sur leur exploitation, il est interdit de pratiquer chez le boulanger l'échange du blé ou de farine contre du pain.

Cette INTERDICTION s'adresse en particulier :

1^o A l'artisan rural.

2^o Au chef de famille qui achèterait du blé pour l'échanger par la suite.

3^o Au domestique agricole qui percevrait chez son patron, à titre de rémunération partielle, une certaine quantité de blé, puisque cette rémunération est formellement interdite.

4^o Au propriétaire exploitant par métayage, s'il ne vit pas à demeure sur l'une de ses métairies.

5^o Au propriétaire exploitant par fermage.

Un important Congrès des Producteurs de Lait

La production laitière traverse une crise qui atteint profondément le monde agricole et en particulier les conditions de vie quotidienne de la famille paysanne.

Les organisations professionnelles, coopératives et syndicales, de la production laitière ont depuis longtemps demandé au Gouvernement la mise en œuvre d'une politique rationnelle d'organisation de cette production et d'efforts en vue de l'amélioration de sa qualité.

Ces organisations ont soumis au mois de juin dernier à la Commission Herriot-Tardieu un rapport qui a servi de base aux travaux de la Commission.

Devant l'aggravation quotidienne de la crise, il a paru nécessaire à toutes les organisations laitières de se réunir en un Congrès au cours duquel seront examinées d'une manière définitive les mesures d'ensemble qui seront proposées au Parlement et au Gouvernement.

Cet important Congrès, qui marquera une date capitale dans l'orientation de la production laitière française, aura lieu les 28 et 29 novembre 1934.

Toutes les organisations laitières, Syndicats et Coopératives, tous les producteurs de lait doivent d'ores et déjà se préparer à participer à ce Congrès, dont la date a d'autre part été fixée de manière à leur permettre de participer en même temps à la manifestation organisée par le Front Paysan et le Parti Agraire le 28 novembre après-midi.

Toutes les organisations laitières qui ne sont pas adhérentes aux organisations régionales ou nationales, recevront, sur demande faite par elles, le programme du Congrès et des invitations.

Tous les Producteurs de lait doivent d'ores et déjà noter les dates des 28 et 29 novembre.



FISCALITÉ FANTASTIQUE : Un hectolitre d'alcool pur payait avant-guerre 220 francs de droits. Il en paie aujourd'hui 2.500. C'est le coefficient 11,36 !

GRANDE MANIFESTATION : Les associations agricoles ayant adhéré au pacte du « Front paysan » organiseront le 28 novembre, à Paris, une grande réunion, où les paysans français montreront au Gouvernement qu'ils sont à bout et qu'ils veulent vivre en dépit des efforts de certains pour les étouffer.

POMMES A CIDRE : Dans la période comprise entre le 15 octobre et le 7 avril, l'importation en Angleterre des pommes à cidre, produites sur le territoire français, est autorisée sans aucune réserve.

POUR L'ETALON-OR : Les délégués des pays, dont la monnaie est demeurée rattachée à l'or, se sont réunis dernièrement en conférence à Bruxelles, en vue d'assurer la stabilité de leurs monnaies. Etaient représentés : la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne.

LOTTERIE NATIONALE : Le tirage de la troisième tranche, de 1934, aura lieu le 14 novembre, à 20 h. 30, au Trocadéro.

LES PLANTES MEDICINALES peuvent être une source complémentaire de revenus pour les habitants des campagnes. En Meurthe-et-Moselle, 117 écoles ont recueilli pour plus de 13.000 francs de plantes et dans la Somme, des enfants en ont récolté pour plus de 8.000 francs.

OIGNONS ETRANGERS : Avant 1930, nous en importions une très faible quantité. Depuis 1931, les envois de Syrie n'ont cessé d'augmenter. Nous en avons reçu près de 150.000 quintaux lors de la dernière campagne. La consommation de l'oignon est cependant limitée. Nos cultivateurs ont eu beaucoup de mal à écouler leur récolte, à vil prix.

EN ALLEMAGNE : La fabrication et les prix du pain vont être réglementés. La loi envisage de prescrire quatre qualités de pain et d'établir des prix fixes. En même temps, une réglementation sévère limitera les bénéfices des boulangeries.

Le Vignoble Marocain

Voici, extraits d'un rapport du Directeur général de l'agriculture au Maroc, quelques renseignements sur la situation actuelle du vignoble au Maroc :

« Le vignoble européen du Maroc qui avait en 1919 une superficie de 700 hectares à peine, s'est accru très régulièrement jusqu'en 1930, à raison de 800 à 850 hectares par an ; il atteignait, à cette date, une superficie de 9.500 hectares. Depuis quatre ans, par contre, son accroissement s'est sensiblement accéléré : près de 3.000 hectares furent plantés en 1931 ; 4.500 en 1932 ; 3.000 environ en 1933 et 1934 ; c'est ainsi qu'il recouvre aujourd'hui une superficie de 23.000 hectares.

« De ce fait, il n'est pas exagéré de prévoir pour cette année une récolte de 550.000 hectolitres de vin, c'est-à-dire de 100.000 hectolitres supérieure à nos besoins.

« On peut donc augurer que 1934 marquera un renversement complet de l'économie marocaine en matière de commerce du vin et que ce renversement sera brutal par suite de l'importance des plantations de ces dernières années. D'importateurs de vin, le Maroc va passer brusquement dans le groupe des pays exportateurs et cette situation de fait n'est pas sans gravité. »

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours, Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES D'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

Emplois de la Cianamide de Chaux en Automne

La Cianamide de chaux contenant de 20 à 23 % d'azote, et 70 % de chaux active, a de multiples emplois, en arrière-saison.

Son utilisation à cette époque de l'année est justifiée pour les raisons suivantes :

- Bas prix d'achat ;
- Action progressive et soutenue de son azote ;
- Formation de réserves stables d'azote ;
- Action de la chaux sur l'état physique du sol ;
- Action de la chaux contre les parasites des cultures.

Ainsi que de nombreuses expériences l'ont prouvé, la Cianamide enfouie en automne, ou dans le courant de l'hiver, est parfaitement retenue par le pouvoir absorbant du sol, et forme, dans la couche arable, des réserves comparables à celles produites par les engrais organiques.

Aussi, la Cianamide appliquée avant les semailles des céréales d'automne, à raison de 150 à 200 kilos par hectare, favorisera-t-elle la levée régulière et vigoureuse des céréales qui sont ainsi rendues plus résistantes aux rigueurs de l'hiver et plus aptes à reprendre rapidement vigueur au printemps.

Comme la Cianamide forme dans le sol des réserves d'azote comparables à celles des engrais organiques, elle est utilisée pour compléter, l'automne, la fumure au fumier ; appliquée à ce moment, à raison de 200 à 400 kilos par hectare, aux terres destinées aux betteraves, ou à d'autres cultures sarclées de printemps.

Fréquemment, lorsque le fumier fait défaut, la Cianamide est employée à raison de 300 à 600 kilos par hectare, pour remplacer une partie de la fumure organique, et elle est enfouie par un labour à 15 ou 20 centimètres en automne, ou en hiver.

Dans les terres lourdes, des applications régulières de Cianamide, soit en automne, soit au printemps, améliorent leur état de productivité en les rendant plus légères, plus faciles à travailler, et en y activant la nitrification des matières organiques. Par ailleurs, les récents travaux des stations agronomiques anglaises et américaines, ont démontré que l'emploi régulier de 200 à 300 kilos de Cianamide, par hectare, a plus d'effet pour éviter la décalcification des terres que l'utilisation de quantités équivalentes de chaux agricole.

En cultures intensives, notamment en cultures maraîchères, la Cianamide est employée, en automne, à très forte dose, 600 à 1.500 kilos par hectare comme fumure azotée de fond, dont la chaux active agit comme amendement et comme désinfectant très puissants.

Les terres destinées à la culture du chou, navet, rutabaga, seront préservées des attaques de la hernie, par des applications en hiver, ou très tôt au printemps, de 300 à 500 kilos de Cianamide par hectare, employés de préférence en deux fois. La moitié environ, épandue en automne, ou en hiver, et enfouie par un labour à 10 ou 15 centimètres, et le reste appliqué au début du printemps et enterré par des hersages croisés. Les pépinières de choux recevront 3 à 4 kilos de Cianamide par are, afin d'assurer la bonne végétation et l'intégrité des jeunes plantes destinées au repiquage.

G. L. B.

16 fr. COLAZUR
LES 2 LITRES Huile pour autos
VENDUE BISON PERDU
P. 260

316 Œufs par an

Les résultats du 10^e concours de ponte récent ont démontré le très grand progrès réalisé par les éleveurs français qui pratiquent la sélection méthodique basée sur le contrôle journalier de la production des œufs au moyen de poids-trappes.

Pour la première fois en France, on a observé officiellement une production individuelle en 48 semaines, de 300 œufs du poids moyen de 50 grammes. La poule qui détient ce record est une Wyandotte blanche appartenant à M. Ponsignon-Riu, à Chamesson (Côte-d'Or) ; elle a, en surplus, dans une période complémentaire de quatre semaines, pondé 16 œufs, ce qui porte sa production, pour sa première année de ponte, à 316 œufs. Le lot de cinq poules dont elle faisait partie, a pondé au total 1.632 œufs en 48 semaines, soit en moyenne 250 pour chacune d'elles.

Le prix Henri de Rothschild a été décerné à M. Huan, à Gambais (Seine-et-Oise), pour sa poule Gâtineuse, qui a obtenu 291 points avec 255 œufs du poids moyen de 61 grammes. Trois poules de la même race, au même élevage, ont pondé chacune, en moyenne, 232 œufs du poids moyen de 54 grammes.

Le Concours du Meilleur Fruit

Dans le but d'encourager la production fruitière de notre région nantaise, d'inciter les arboriculteurs à mieux soigner leurs arbres et la présentation de leurs fruits, pour lutter aussi contre les importations massives de pommes étrangères, le Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, en collaboration avec la Foire Commerciale de Nantes, organisera, en avril prochain, un grand Concours du Meilleur Fruit. Ce Concours, qui sera doté de nombreuses récompenses, médailles et diplômes, aura lieu dans l'enceinte de la Foire de Nantes, le même jour que notre Concours du Meilleur Cidre.

Les fruits pourront être apportés dès maintenant à Nantes, les organisateurs s'étant assurés de leur bonne conservation, en une chambre froide, spécialement aménagée.

Les concurrents devront se conformer aux prescriptions ci-dessous :

1^o Le concours est réservé aux producteurs de la Loire-Inférieure et cantons limitrophes. Il n'y a aucun droit, ni frais d'inscription à payer, pour y participer.

2^o Trois sections sont prévues :
POIRES D'HIVER,
POMMES A COUTEAU,
POMMES A CIDRE

3^o Les fruits devront être sains et cueillis à la main.

4^o Les concurrents devront présenter quatre fruits, au minimum, par variété inscrite.

5^o Ces fruits devront être emballés soigneusement dans un petit cageot, caissette, ou panier sans anse.

6^o Chaque emballage devra porter une étiquette spéciale, qui sera fournie au concurrent après son inscription.

7^o Se faire inscrire, dès maintenant, à M. Faivre, Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes, en indiquant les variétés qui seront présentées, pour chacune des sections ci-dessus. Il sera adressé, en retour, des étiquettes spéciales, ainsi que les instructions pour l'envoi des fruits à Nantes, en attendant le Concours.

Un jury de choix, particulièrement qualifié, départagera les concurrents. Souhaitons que ceux-ci soient le plus nombreux possible, pour la bonne renommée et l'avenir de notre production fruitière en Loire-Inférieure.

R. FAIVRE.

LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE
CHEZ
Fernand GUILBEAUD
Entrepôts d'Alimentation - 51, Route de Clisson
GRANDE RECLAME. CADEAUX
Chez Guilbeaud... du frais... du bon... du beau...
— SERVICE D'AUTOS-MAGASINS —

Le Protectionnisme industriel contre l'Agriculture

Le protectionnisme agricole est cause de la crise de nos exportations industrielles, tel est le leit motiv qui revient sans cesse dans les études économiques faites à l'heure actuelle par les industries exportatrices.

Le Comité national agricole de la protection douanière et des traités de commerce signale que l'agriculture elle aussi supporte parfois durement les représailles exercées par l'étranger en réponse à notre protectionnisme industriel.

C'est ce qui vient de se produire dans nos relations avec l'Allemagne.

« En réponse aux déclarations opérées par la France, à la fin du mois d'août dernier, sur diverses positions douanières de la liste 3 de l'arrangement du 28 juillet 1934, concernant certains produits chimiques et les machines à coudre, le gouvernement allemand, usant de la faculté prévue à l'article 7 de l'accord précité, vient d'aviser le gou-

vernement français qu'il entendait, à titre de compensation, recouvrer sa liberté tarifaire à partir du 12 octobre courant pour un certain nombre de produits dont les droits sont consolidés à l'accord de juillet.

« Les déconsolidations que vient de décider le Reich se rapportent entre autres aux marchandises ci-après :

» N^o du tarif allemand :
» Ex. 33. — Salade de toute espèce, dans la période du 1^{er} décembre au 31 mars.

» Ex. 45. — Grappes de raisins frais destinés à la consommation de la table (les trois droits à percevoir).

» Ex. 53. — Dattes (les deux droits à percevoir).

Ainsi le protectionnisme industriel aboutit à l'étranglement de nos exportations agricoles françaises déjà si durement atteintes par la crise.

Azote et Blé

Il est bien tôt, direz-vous, pour parler de l'azote. Nous en sommes encore à préparer nos terres à blé. Vraiment, nous n'avons pas le cœur de penser aux engrais.

Hé bien, je voudrais justement attirer l'attention de tous les agriculteurs sur une opinion fautive que l'on semble vouloir accréditer, opinion qui a trait au rôle brutal des engrais azotés.

Je lisais récemment un rapport dans lequel on comparait l'azote à l'alcool, breuvage pernicieux s'il en est.

Il est certain que l'engrais azoté mis très tard sur un blé fatigué, mal chassé, le brutalise et quelquefois le couche. Il ne faudrait, cependant, pas croire que les engrais azotés ne sont capables que de donner la quantité, le volume, aux dépens de la qualité.

L'azote n'agit pas sur les plantes à la façon « du son de café » que le Normand prend pour stimuler sa digestion.

Au même titre que les engrais phosphatés et potassiques, les engrais azotés sont des aliments pour les plantes, et il ne faut pas oublier que le blé lui-même exige jusqu'à 100 et 120 kilos d'azote pour venir à maturité (3,5 kilos environ par quintal).

Quelle est la conclusion de ces quelques remarques ?
Vous savez bien, cultivateurs, que quelles que soient les difficultés économiques, vous serez obligés de fumer vos blés pour obtenir un rendement intéressant.

N'oubliez pas que si le blé est gourmand d'azote, il est aussi gourmand d'engrais phosphatés et potassiques.

Ce n'est pas à tort que les propagandistes essaient avec des comparaisons de vous rappeler que le mélange d'engrais doit comprendre les trois éléments habituels : Azote, phosphates et potasse.

Et, si on a pu comparer l'azote à l'alcool, c'est parce que trop de cultivateurs qui n'ont rien mis à l'automne, avec l'espoir que les conditions de l'année permettraient de se passer d'engrais, ont attendu très tard au printemps pour nitrifier à tort et à travers, afin de réparer les dégâts de la gelée, des lapins ou des corbeaux.

Mettez donc dès l'automne, avec les phosphates ou la potasse que vous devez normalement employer, un peu de l'azote que vous avez l'habitude de mettre au printemps. Vous aurez un enracinement plus profond, un tallage plus vigoureux et vos trois catégories d'engrais s'aideront mutuellement, vous n'aurez pas « saoulé » votre blé.

Et puis, au printemps, vous fertiliserez un blé que vous savez solide et bien chassé, par quelques pinces de Nitrate, Ammonitrate ou Ammoniaque, que rien ne saurait remplacer à ce moment.

P. de la GARANDERIE,
Ingénieur agricole.

Pour mieux le vendre, faites du bon Vin

L'année 1934 comptera dans les annales des viticulteurs comme une année de quantité. Dans notre région de l'Ouest, tous les celliers sont pleins, et le premier problème qui s'est posé a été le logement du vin. Beaucoup de viticulteurs imprévoyants ont été obligés de vendre à vil prix l'excédent de leur récolte, parce qu'ils ne savaient où le mettre.

Et maintenant, il s'agit de vendre le vin, chose qui n'est pas facile, les offres étant plus importantes que les demandes. Les propriétaires qui peuvent attendre, espèrent en des temps meilleurs, mais leur confiance ne se justifie que si leurs vins sont de qualité, et susceptibles de se conserver sans dommage.

Or, il n'apparaît pas que les vins de 1934 soient de qualité supérieure. On voyait assez souvent, autrefois, la qualité accompagner la quantité, comme en 1893 de fameuse mémoire, mais il s'agissait alors de vieilles vignes, franches aux puissantes racines, qui allaient puiser dans les profondeurs du sol, les principes fertilisants qui font les bons vins.

Actuellement nos vignobles, tous greffés, comprennent une partie de vignes d'une quarantaine d'années, fatiguées pour la plupart, et bonnes à remplacer sous peu, et une partie de jeunes vignes, ayant de cinq à dix ans, et qui donnent normalement un vin plus maigre que les vignes âgées. Cette année, avec une production surabondante, les vins sont généralement mal constitués, et nous voyons déjà, alors que la fermentation n'est pas terminée, la grappe envahir des vins que l'acide carbonique sature encore et qui devraient normalement avoir une meilleure tenue.

A quoi cela tient-il et y pouvons-nous quelque chose ? La réponse à ces deux questions est simple et nous pouvons affirmer que la faute en est toute au viticulteur, dont le seul souci en cours d'année consiste à garantir son vignoble des maladies cryptogamiques, sans songer un seul moment à bien nourrir ses ceps, pour en obtenir du bon vin. Si peu exigeante que soit la vigne, il lui faut tout de même trouver dans la terre quelques principes pour produire un raisin sain et bien constitué, capable de fournir un vin normal.

Bien que de nombreux savants oenologues aient démontré que les meilleurs vins sont les plus riches en acide phosphorique, combien sont rares les viticulteurs qui font appel à ces principes.

Sciatiques, Rhumatismes, Lumbago, Plaies, Dépressions nerveuses, Diabète efficacement traités par

OCTOZONE
18, rue Lafayette, Nantes
Renseignements gratuits
(Assurances sociales)

Encore faut-il le savoir

Voici une précaution simple à prendre en cas d'affections microbiennes (tuberculose, typhoïde, maladies éruptives, etc.) : désinfectez vases, crachoirs, instruments contaminés, en les faisant tremper quelques minutes dans de l'eau de Javel étendue de cinq fois son volume d'eau.

(Extrait des recettes de « Javel La Croix »)



La Fumure des Arbres Fruitiers

Les récoltes de fruits utilisent de nombreux éléments fertilisants que l'on doit absolument restituer au sol sous peine de voir celui-ci s'appauvrir et de constater peu à peu par la suite une baisse dans l'abondance des récoltes. La fumure des arbres fruitiers est indispensable à un double point de vue :

1^o Pour la production des fruits ;
2^o Pour les productions fruitières de l'arbre (transformation des yeux à bois en boutons à fruits).

Il faut donc apporter aux arbres de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse. L'azote aide à la formation des rameaux à bois et des feuilles, l'acide phosphorique et la potasse favorisent l'écoulement des sèves, la fécondation des fleurs, la formation du sucre, le développement des fruits. Mais il ne faut pas exagérer la dose d'azote qui pourrait à la production foliacée au détriment de la production fruitière.

Il y a deux manières de fumer les arbres fruitiers :

1^o Fumer tout le terrain ;
2^o Fumer arbre par arbre.

1^{er} procédé : Fumer tout le terrain. — Voici les doses à employer par are :

A) Fumier : tous les trois ans à la dose de 400 kilos ; l'engrais à l'automne.

B) Superphosphate ou scories : 6 kilos (en terrain humide et argileux employer toujours les scories).

C) Sulfate de potasse 3 kilos. Nous disons bien sulfate de potasse et non un engrais potassique, car seul il pourra donner satisfaction ; laissons donc de côté le chlorure de potassium qui contient trop de sel et les sylvinites qui ne conviennent pas du tout aux arbres fruitiers.

Superphosphate ou scories et sulfate de potasse seront enfouis par temps sec, chaque année courant novembre. (Il est évident que l'année où nous mettrons du fumier le même labour servira à enterrer fumier et engrais.)

2^o procédé : Fumer arbre par arbre. — Voici les doses à employer par pied d'arbre. Enfouir à l'automne :

A) Fumier : une fourchée tous les trois ans.

B) Superphosphate ou scories : trois ou quatre poignées.

C) Sulfate de potasse : deux ou trois poignées.

Si nous jugeons utile de pousser la production foliacée (arbre peu vigoureux ayant souffert des gelées, grêle, etc.) nous pourrions employer à l'automne le sulfate d'ammoniaque à la dose de trois kilos par are ou une petite poignée par arbre, ou, si nous préférons, au printemps, le nitrate de soude aux mêmes doses.

Dans les terrains argileux ou acides, chauler tous les trois ans, à l'automne, à la dose de 20 kilos à l'are ou de cinq ou six poignées de chaux par arbre.

Dans l'application des engrais il faudra tenir compte du système aérien de l'arbre, c'est-à-dire du système de branchage. Si ce branchage représente un cercle de 20 mètres carrés la fumure sera appliquée sur les 20 mètres carrés correspondants sur le sol et surtout vers la périphérie, étant donné que là se trouvent les jeunes racines. Mettre des engrais sur les grosses racines du pied de l'arbre, lesquelles ne sont que des canaux, c'est perdre son temps et son argent. En mai, aussitôt la chute des pétales, arroser le terrain couvert par le branchage avec 50 litres de purin mélangé de son volume d'eau. Ainsi, par un apport de potasse et d'azote assimilables on donnera à la végétation un coup de fouet qui empêchera les fruits de tomber.

Dans les vergers on distribue les engrais par la méthode dite « fumure au pal », qui met les différents engrais à même d'être mieux utilisés par les arbres. Avec un pal on fait, principalement vers l'extrémité du branchage, des cavités profondes de 15 à 20 cm., distantes de 50 à 80 cm. les unes des autres, dans lesquelles on répartit la dose d'engrais.

LE VIEUX JARDINIER.

(Reproduction interdite.)

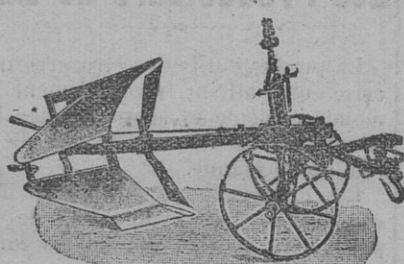
Traitement des Arbres fruitiers

Notre Syndicat peut fournir à nos adhérents tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers : Huiles Anthracéniques pures - Huiles anthracéniques spéciales - Arbo Formoline - Volck - Etilmols ST2 - Ivermol, etc... Nous consulter pour prix et modes d'emploi.

Machines Agricoles

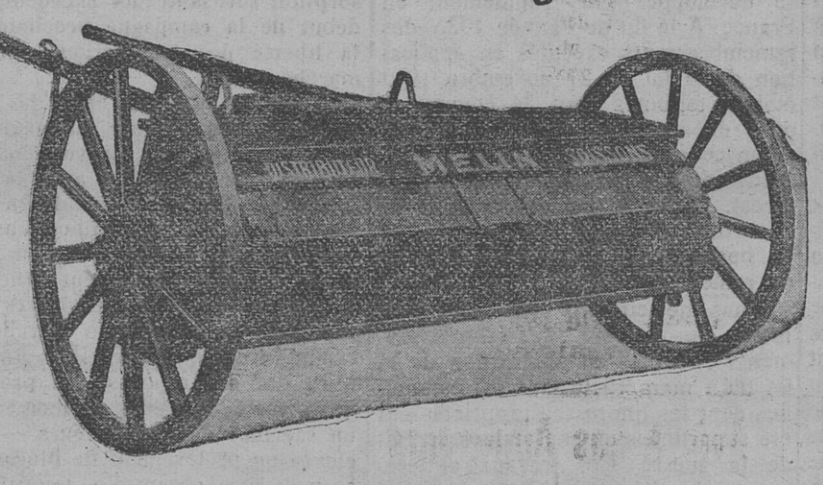
Charrues-Brabants

Marque réputée, avec tous organes en acier de première qualité. Peuvent être livrées avec socs trapézoïdaux, pointe fixe, ou socs à pointe mobile ; essieu à bagues ou essieu extensible et roues Patent. Charrues simples, robustes et durables, garanties de bon fonctionnement et de solidité.



G. L. B.

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Bonne construction. Garantie trois ans.
Largeur d'épandage 1^{re} 50... 1.750 fr.
2^e 75... 1.775 fr.
3^e 100... 1.850 fr.
Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.
Nouveau fond mouvant avec étoiles à six branches. Majoration 150 francs.
Prix franco gare grands réseaux.
Remise à nos adhérents.

Clapier pratique

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n^o 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible.



6 cases de 0^m50x0^m55x0^m70
Prix : 390 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.

Devis spéciaux et constructions de tout POULAILLER et VOLIERES sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chainettes centrales d'articulation.
Dents de : 13" 15" 17"
2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.
3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 108 k.
4 comp., 60 dents. 92 k. 117 k. 143 k.
Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine.
Remise à nos adhérents et bonification de transport.
Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Herses à Chainons pour prairies

Pour démailler les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc... Ces herses, entièrement EN ACIER, sont équilibrées et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70^m/m d'un côté et 45^m/m de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usage, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

Largeur de travail	Nombre de chainons	Poids	Prix
1 ^{er} 30	18	70 kilos	350 fr.
1 ^{er} 60	22	85 —	425 »
1 ^{er} 90	26	99 —	495 »
2 ^{es} 30	30	113 —	565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.
Herses Eמושées, avec dents EN FONTE trempée, à double effet, depuis 300 fr. Nous consulter.

Machines à Laver

En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 400 fr.
Avec fourneau et robinets : 735 fr.
Avec moteur électrique et inverseur : 1.905 fr.
Prix départ et remise aux Syndicats.

Coupe-Racines

Tous modèles. Nous consulter.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :			
Largeur	4 leviers	2 leviers	
5 dents.....	0 ^m 90	341 fr.	360 fr.
7 —	0 ^m 90	360 »	380 »
9 —	1 ^m 30	431 »	450 »
11 —	1 ^m 60	495 »	

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Largeur	4 leviers	2 leviers	
5 dents.....	0 ^m 90	370 fr.	390 fr.
7 —	0 ^m 90	390 »	410 »
9 —	1 ^m 30	460 »	480 »
11 —	1 ^m 60	525 »	

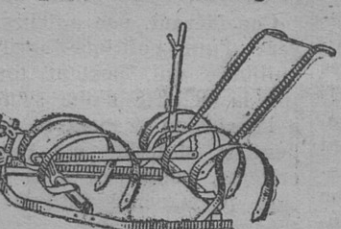
Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :



Nombre de dents

Largeur de travail	Poids	Prix avec manivelles sans roue
5 0.60	47 kil.	188 fr.
7 0.70	50 —	236 »
9 0.90	70 —	280 »
10 1.00	73 —	292 »
11 1.10	80 —	320 »
12 1.20	82 —	328 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

— 3 roues : 34 fr.
Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 29 Octobre 1934

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.093	2.950	5 90	4 90	3 80	6 80	3 55	2 70	1 90	4 20
Vaches.....	2.029	1.945	5 70	4 30	3 50	7 20	3 42	2 35	1 75	4 60
Taureaux.....	405	395	4 60	3 90	3 50	5 30	2 75	2 15	1 75	3 28
Veaux.....	1.890	1.800	8 20	6 50	5 60	9 30	4 92	3 70	3 08	5 58
Moutons.....	13.255	12.800	14 70	10 30	8 50	15 80	7 35	4 85	3 75	7 90
Porcs.....	2.318	2.318	6 00	5 58	4 00	6 42	4 20	3 90	2 80	4 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.527. — Maine-et-Loire, 170; Sarthe, 265; Mayenne, 175; Loire-Inférieure, 190; Indre-et-Loire, 85; Deux-Sèvres, 60; Vienne, 35; Vendée, 250. — VEAUX : 1.890. — Maine-et-Loire, 105; Sarthe, 320; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 50. — MOUTONS : 13.255. — Maine-et-Loire, 40; Sarthe, 110; Mayenne, 20; Deux-Sèvres, 870. — PORCS : 2.319. — Maine-et-Loire, 264; Sarthe, 390; Loire-Inférieure, 365; Indre-et-Loire, 90; Vendée, 20.

LE VISAGE ÉTERNEL DE LA FRANCE AGRICOLE

(En relisant un vieux auteur)

En 1787, 1788 et 1789, c'est-à-dire à la veille et au début de la Révolution, un Anglais se promenait en France. Cet Anglais s'appelait Arthur Young, Grand amateur de voyages et passionné d'agriculture, il venait chez nous pour observer nos coutumes culturelles et se rendre compte des progrès réalisés dans l'élevage et dans la manière de travailler le sol.

De ses pérégrinations dans notre pays, Arthur Young a laissé une relation célèbre connue sous le nom de *Voyages en France*. C'est un ouvrage curieux, parce qu'on y saisis sur le vif l'état du royaume à la fin de l'ancien régime. Mais, ce qui peut nous inciter le plus à réflexion, c'est de voir à quel point certains traits de la France agricole subsistent à travers les temps sans s'altérer profondément.

Prenons, pour commencer, la statistique. Arthur Young évalue de la manière suivante la distribution du sol entre les cultures :

Terres arables.....	30.350.000 hect.
Bois.....	8.032.000 —
Vignes.....	2.023.000 —
Prairies.....	1.618.000 —
Terres incultes.....	10.987.000 —

Total..... 53.010.000 —

Survient la Révolution. C'est la guerre civile pendant des années. L'Empire lui succède avec sa longue série de guerres étrangères. La monarchie est de nouveau restaurée. En cinquante ans, la France vit des périodes les plus troublées de son histoire politique et sociale. Or, en 1840, la statistique officielle donne les chiffres suivants :

Terres arables.....	28.000.000 hect.
Bois.....	8.000.000 —
Vignes.....	2.000.000 —
Prairies.....	4.000.000 —
Terres incultes.....	11.000.000 —

Total..... 53.000.000 —

On voit à quel point l'agriculture avait résisté à la série de bouleversements qui avaient affecté le pays.

Considérons maintenant la petite propriété. On croit parfois qu'elle est un phénomène récent. Or, Arthur Young écrit textuellement : « Il y a, dans toutes les provinces de France, de petites terres exploitées par leurs propriétaires, ce que nous ne connaissons pas chez nous. Le nombre en est si grand que je penche à croire qu'elles forment le tiers du royaume. »

Notre auteur n'est d'ailleurs pas un admirateur de la petite propriété. Très épris de ce qu'on appellerait aujourd'hui la « rationalisation », il estime que la petite propriété est un obstacle à la bonne culture, et s'il reconnaît que, dans certaines régions, comme le Béarn, elle s'accompagne d'une « propriété », d'une « aisance », d'un « bien-être », qui l'ont « ravi », il considère que les grandes fermes permettent en général, des exploitations d'une culture très supérieure. Parmi les mesures qu'il blâme comme ruineuses pour l'agriculture française, il signale « les faveurs accordées aux petits propriétaires dans la répartition de l'impôt ». Enfin, il met au premier rang des inconvénients de notre propriété rurale, le « partage égal » qui

La Casse ferrique des Vins blancs et son Traitement rationnel

La limpidité parfaite des vins blancs présente un intérêt capital. Elle est un des facteurs principaux de leur valeur marchande. Il est donc indispensable que le commerce des vins blancs ait à sa disposition une méthode sûre, simple et rapide d'assurer cette limpidité.

Certains ont cru la trouver dans l'emploi du ferrocyanure de potassium, en raison de sa facilité d'application et parce qu'il respecte mieux que tous les autres traitements la constitution du vin et que, de plus, tout en supprimant totalement les casses ferriques et la casse cuivrée, il entraine dans une certaine mesure, l'apparition des troubles organiques qui étaient favorisés par la présence d'ions métalliques.

Un des arguments invoqués pour l'adoption en France du ferrocyanure est qu'il est en usage dans certains pays étrangers dont les vins viennent concurrencer les vins français. Cependant, ses partisans admettent généralement, qu'en raison des dangers qu'il peut présenter pour la santé des consommateurs, cet usage doit être subordonné à l'organisation d'un contrôle sévère. Cette seule réserve serait susceptible d'empêcher la généralisation du procédé, en raison des difficultés pratiques d'organisation d'un contrôle effectif.

Nous sommes personnellement d'avis qu'il est possible de prévenir les casses, dans n'importe quel cas, sans recourir au ferrocyanure et par une méthode très simple.

Les échecs subis par les praticiens sont dus, d'une part, à l'insuffisance des méthodes employées pour le dépistage des vins cassants ; d'autre part, à la mauvaise application, parce que mal comprises, des techniques légales, ou à l'ignorance des techniques nouvelles.

Les nombreux facteurs qui interviennent et la complexité des phénomènes rendent déconcertantes les diverses manifestations des casses dans les vins blancs, en particulier de la casse blanche. Il est donc souhaitable qu'une technique raisonnée remplace partout l'empirisme habituel.

Les procédés employés pour le dépistage des casses dans les vins consistent en une oxydation plus ou moins rapide et plus ou moins complète du fer dans le vin jusqu'à l'apparition du trouble caractéristique.

Avant toute épreuve, si le vin est trouble, il convient :

1. De s'assurer de la nature du trouble. A cet effet, 0 cc. de vin sont additionnés de 5 centigr. d'hyposulfite de soude en poudre, en agitant vivement pour faciliter la dissolution. (On mesure approximativement les 5 centigr. au moyen d'une petite cuillère à poudres).

Il peut se présenter plusieurs cas :

a) Le trouble disparaît entièrement : Il est dû à la casse ferrique. La clarification est immédiate ; peu de temps après, il y a précipitation abondante de soufre qui trouble fortement le vin ;

b) Le trouble ne s'atténue pas : Il est dû à un trouble organique seul ;

c) Le trouble disparaît en partie seulement : Il est dû à la casse ferrique associée à un trouble organique.

2. Quelle que soit la nature du trouble, le vin doit être, avant toute épreuve de tenue, clarifié par un collage et une filtration faite aussitôt après la prise de colle, sur un papier contenant un peu de terre d'infusoire.

L'épreuve de tenue portera donc toujours sur un vin limpide. L'oxydation qui caractérise cette épreuve de tenue peut être provoquée, soit par exposition d'une coupe mince (3 à 4 cm.) de vin à l'air ; soit par addition d'eau oxygénée par une prise d'essai du vin ; soit par diffusion d'oxygène pur dans cette prise d'essai.

Nous préconisons l'emploi de l'oxygène pur diffusé. C'est pourquoi nous n'insisterons pas ici sur les épreuves par oxydation à l'air ou à l'eau oxygénée.

L'épreuve de tenue au moyen de l'oxygène pur se fait en diffusant ce gaz au travers d'une petite bougie de porcelaine dans le vin contenu dans un verre ou dans une bouteille. Ce vin oxygéné est ensuite introduit dans un flacon d'une capacité convenable pour être complètement rempli. On le bouche et on surveille l'apparition des troubles.

On fait la même opération parallèlement sur deux autres prises d'essai du vin que l'on a additionnées préalablement : l'une, de la dose d'acide citrique correspondant à 25 grammes par hectolitre ; l'autre, de la dose correspondant à 50 gr. d'acide citrique plus 20 gr. de gomme arabique par hectolitre.

1. Si au bout de 24 heures, il n'y

a de trouble dans chacun des essais, on en conclut que le vin est de bonne tenue ;

2. Si il y a dans le premier essai un trouble soluble dans l'hydrosulfite et pas de trouble dans les deux autres, on en conclut qu'il suffira d'ajouter 25 grammes d'acide citrique plus 20 grammes de gomme par hectolitre pour maintenir le vin limpide ;

3. Si l'essai à 25 grammes se trouble et non l'essai à 50 grammes, c'est cette dernière dose d'acide citrique qui devra être ajoutée ;

4. Si les trois essais se troublent, il sera nécessaire de déferer le vin, c'est-à-dire de lui enlever l'excès de fer cassable qu'il contient.

En menant de front les trois essais ci-dessus, on est fixé au bout de 24 heures sur la nature et la quantité des produits à ajouter, ainsi que sur les opérations à effectuer sur le vin au cas.

Lorsque, d'après les essais ci-dessus, le déferage du vin est jugé nécessaire, on le pratique de la façon suivante :

1. Sulfiter le vin à raison de 10 grammes d'anhydride sulfureux par hectolitre ;

2. Diffuser l'oxygène dans la masse du vin.

M. Grandchamp a mis au point un appareil ingénieux et simple essentiellement constitué par une bougie de porcelaine encastrée dans une monture de métal, dans laquelle on fait circuler le vin à une vitesse donnée et sous une faible épaisseur, tandis que l'oxygène fourni par une bouteille d'acier est diffusé par la bougie à une pression réglée par un mano-détendeur.

Les manipulations sont réduites au minimum et l'encroûtement est minime. Si l'appareil est convenablement réglé, une seule oxygénation est suffisante pour précipiter rapidement et sûrement tout l'excès de fer nuisible à la température où l'on opère. On a intérêt à opérer à la température la plus basse possible ;

3. Le collage du vin doit avoir lieu trois jours après. On doit filtrer dès la prise de colle ;

4. L'addition de 25 grammes d'acide citrique plus 20 gr. de gomme (1) par hectolitre au vin après le déferage et le collage assure une limpidité durable aux températures intérieures.

On peut utiliser n'importe quelle colle du commerce. Cependant, un collage à la caséine correctement conduit est susceptible d'enlever au vin une nouvelle portion de fer, ce qui donne une sécurité absolue dans toutes les conditions.

René MARTIN, directeur, et Max CASTAING, préparateur à la Station œnologique et agronomique de Toulouse.

(1) L'addition de gomme n'est pas implicitement autorisée par les règlements français ; mais on peut espérer qu'elle serait tolérée en attendant son admission légale, en raison de son innocuité absolue et des minimes quantités pratiquement utiles (20 grammes par hectolitre au maximum).

La CIANAMIDE de Chaux est un excellent engrais azoté de fonds pour les betteraves. Appliquée en automne ou en hiver, elle a une action comparable à celle des meilleurs engrais organiques.

Avis à nos Adhérents pour leurs changements d'adresse

Pour éviter toute erreur et tout retard dans l'envoi du Bulletin et des cartes syndicales (qui seront présentées par la Poste, en fin d'année), nous prions nos adhérents, ayant changé de domicile, de bien vouloir, dès maintenant, nous indiquer leur nouvelle résidence, en rappelant leur ancienne adresse.

Il arrive aussi parfois, qu'à la suite d'un décès, ou de cessation de culture, les enfants, parents ou successeurs d'un syndiqué continuent à recevoir le Bulletin, sans nous en avoir avisé. Pour être en règle, conformément à nos Statuts, nous prions instamment les personnes désireuses de remplacer un syndiqué défunt, ou retiré pour une cause quelconque, de nous prévenir et de nous faire connaître très exactement leurs noms et adresses.

Pour le Comité National agricole de la protection douanière et des Traités de commerce (35, rue d'Amsterdam, Paris 8^e), a réuni à de nombreuses reprises les délégués des principaux intérêts agricoles, s'efforçant d'unifier et de coordonner leurs vœux, obtenus des pouvoirs publics une attention grandissante de jour en jour. Ses deux dernières réunions d'octobre ont été consacrées à l'étude de nos intérêts agricoles en Sarre, à l'examen des relations de l'agriculture métropolitaine avec celle de ses colonies. Dans sa réunion du 3 octobre, il a obtenu l'accord des groupements agricoles sur la demande de dénonciation du néfaste accord commercial franco-suisse. Il prépare à l'heure actuelle une étude sur les échanges agricoles franco-espagnols et suivra attentivement les travaux de la Conférence du Bloc-or afin d'y sauvegarder les intérêts agricoles.

Le Prix du Pain est moins élevé en France que dans beaucoup d'autres nations

Lorsque les lois sur le prix du blé ont été votées, on a protesté, dans certains milieux exportateurs et dans certains milieux citadins. On a critiqué la fixation du prix du quintal à 115 francs en 1933 et à 108 francs en 1934. Or, ce prix, tout le monde le sait, est nettement inférieur au prix de revient en France.

D'autre part, pour protester, on évoquait l'exemple de l'étranger, où, paraît-il, le pain est meilleur marché ; l'exemple cité le plus souvent était celui de la Belgique où le pain coûte 1 fr. 02 le kilo. Mais on oubliait d'ajouter qu'en Belgique, le prix du pain était le plus bas de toute l'Europe et qu'il y avait des nations, comme l'Allemagne, par exemple, où le prix du pain s'élevait à 4 fr. 20 le kilo. « L'Ouest-Eclair » a publié, dans son numéro du 10 octobre, un tableau indiquant en francs français au début du mois d'août, le prix du pain dans les principales nations du monde. Ces prix, nous les soumettons à nos lecteurs afin qu'ils puissent répondre victorieusement aux arguments qu'on leur opposera le jour où on viendra à leur parler du pain cher en France.

Allemagne.....	4 fr. 20
Finlande.....	3 fr. 40
Suède.....	3 fr. 10
Norvège.....	3 fr. 20
Etats-Unis.....	3 fr. 20
Danemark.....	2 fr. 60
Canada.....	2 fr. 40
Italie.....	2 fr. 25
France.....	1 fr. 97
Irlande.....	1 fr. 68
Suisse.....	1 fr. 65
Australie.....	1 fr. 56
Espagne.....	1 fr. 45
Royaume-Uni.....	1 fr. 45
Tchécoslovaquie.....	1 fr. 20
Belgique.....	1 fr. 02

Indispensables à la Ferme

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose ; nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.

La BUANDERIE en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc... La BUANDERIE « REX » que nous vous présentons, est en tôle d'acier galvanisée après fabrication, incassable, ne craint ni les chocs ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger ; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension. Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Le LAVEUR DE RACINES « ECLAIR » doit être accolé à la BUANDERIE et au « CUISEUR », ce dernier ne devant recevoir que des matières alimentaires soigneusement lavées, exemptes de terre et d'autres impuretés. Le LAVEUR « ECLAIR » opère rapidement un travail très long à la main. Une hélice évacue les racines lavées.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

La Défense de nos Exportations agricoles

Depuis le début de l'année 1934 de nombreuses négociations commerciales ont eu lieu entre la France et ses principaux clients et fournisseurs agricoles.

Le Comité National agricole de la protection douanière et des Traités de commerce (35, rue d'Amsterdam, Paris 8^e), a réuni à de nombreuses reprises les délégués des principaux intérêts agricoles, s'efforçant d'unifier et de coordonner leurs vœux, obtenus des pouvoirs publics une attention grandissante de jour en jour. Ses deux dernières réunions d'octobre ont été consacrées à l'étude de nos intérêts agricoles en Sarre, à l'examen des relations de l'agriculture métropolitaine avec celle de ses colonies. Dans sa réunion du 3 octobre, il a obtenu l'accord des groupements agricoles sur la demande de dénonciation du néfaste accord commercial franco-suisse. Il prépare à l'heure actuelle une étude sur les échanges agricoles franco-espagnols et suivra attentivement les travaux de la Conférence du Bloc-or afin d'y sauvegarder les intérêts agricoles.

La Replantation du Vignoble Nantais

A la dernière session du Conseil Général de la Loire-Inférieure, un vœu a été adopté qui a une importance particulière. Il est signé de MM. Louis Linyer, Armand Duez, Dejoie, François Le Cour Grandmaitron, Maujouan du Gasset.

En voici le texte :

« Considérant qu'il y a lieu, pour de multiples raisons, d'envisager la replantation du vignoble nantais dans le plus bref délai ;

« Considérant, qu'en présence du conflit existant entre propriétaires et colons des vignes à complot, il y a urgence à ce que cette question soit solutionnée par le législateur afin de permettre cette replantation ;

« Le Conseil Général émet le vœu :

« Que M. le Ministre de l'Agriculture fasse le nécessaire pour que cette question soit soumise au Parlement au plus tôt, afin de supprimer ce régime d'exception et permettre à chaque partie de rentrer dans le droit commun. »

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

107. — Propriétaire BEAU VIGNON, en état remarquable, le donnerait à 1/2 fruits ; vignoble d'un ensemble, autour habitation, très bon vin réputé, vendu à l'avance. Travail facile. Cellier moderne, pompes et cuves. Travailleur et excellentes références exigées. S'adresser au Syndicat.

114. — VIGNOBLES et PEPI-NIERES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8016, 11803 ; Coudere 13 ; Bertille-Seyve 2846 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Perrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaumay-Clan (Vienne).

146. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard ; greffons sélectionnés. Hybrides n° 4986 blanc, 4643 roi des noirs, 5455 rouge ; Baco rouge n° 1, Baco blanc 22 A, Bertille-Seyve 450, Noah et Othello. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1935, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guideau, La Chapelle-Basse-Mer ; 36 ans d'expérience en plants de vigne.

148. — A vendre PLANTS DE VIGNE hybrides producteurs directs racinés, en plants extras : Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5409, 6468. Baco 22 A, Bertille-Seyve 450, Gaillard 157. Rouges : Seibel 4643 (le Roi des Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905, 8745 ; Baco n° 1, Bertille-Seyve 2862, Gaillard 2. Greffés extras sur 3309 : Muscadet, Colombard. Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745, 8916. Blanc : Seibel 10.173. Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

149. — A vendre : GENISSES NORMANDES pure race, pleines ou avec leur veau. S'adresser Joyau, Saint-Père-en-Retz (Loire-Inf.).

150. — FERME de 32 hectares, sise à Bouaye, terres, prés, vignes, marais, à louer pour le 25 avril 1936. S'adresser à M. Guérin, 10, rue de l'Herminière, Nantes.

151. — A vendre BETTERAVES demi-sucrées, mises sur wagon si nécessaire. Belles CAROTTES rouges. S'adresser au Syndicat.

152. — A louer de suite, commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, une FERME composée de terre, pré, pâture et vignes à moitié fruits. Four traitier s'adresser à M. Séché, expert à St-Fiacre-sur-Maine (L.-I.).

128. — Comte J. Armand recevait MENAGE cultivateur, basse-cour ; homme toutes cultures, menant bœufs et chevaux, sobre, fort, travailleur. S'adresser château de Carheil, à Plessé (Loire-Inf.).

129. — MENAGE, mari jardinier, femme intérieure maison, ayant jeune bébé, cherche place campagne, proximité Nantes si possible. S'adresser M. Gauthier, 137, rue des Hauts-Pavés, avenue de l'Union, Nantes.

Instruire les agriculteurs, faire leur éducation agricole, les organiser, les protéger, les défendre, tel est notre but. Cultivateurs, aidez-nous. Propagez ce Bulletin. Présentez-nous de nouveaux adhérents !

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves.....	47 »
Riz Saigon n° 1.....	très variable
Brisures de Riz.....	57 »
Issues de Riz.....	53 »
Farine de Manioc.....	50 »
Farine « Le Titin » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	74 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	75 »
Farine « Kystett ».....	80 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau Coprah, en plaques.....	70 »
Tourteau amélioré Chepteline.....	83 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE. Provenance « Sucraff » n° 1... 67 » — « Sucraff » n° 2... 65 »

ALIMENTATION DES BOEUFs VACHES ET VEAUX. Optima lait : cordon vert..... logé 73 » cordon rouge..... logé 88 »

Optima engraissement : pour bœufs..... logé 84 » Optima veaux d'élevage : cordon vert..... logé 75 » cordon rouge..... logé 88 »

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 » Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX. Aliment complet n° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé 80 » Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédané, avoine, tourte.) logé 64 »

ALIMENTATION DES PORCS. Optima pour engraissement des porcs..... 80 » Optima pour porcelets et truies..... 100 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provenance. Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour volailles et Lapins. Farine de poissons..... 165 » Granulé condensé..... 115 » Grande Pondence..... 130 » Farine de viande alimentaire..... 165 » Farine d'os alimentaire..... 87 » Coquilles huîtres broyées..... 55 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés. Mélasse Say..... 60 » Son mélassé Say..... 66 » Paille mélassée Say, 50 %... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Société anonyme «OVox» Boulettes «OVox» n° 1 pour pondeuses..... 117 » N° 2 pour sujets en croissance..... 122 »

N° 2 bis, pour poussins..... 150 » N° 2 ter, pour poussins..... 130 » N° 3, pour poules en mue..... 130 »

Coquilles d'huîtres, logées..... 61 » Boulettes «LAPOX», logées..... 93 » Farine de viande, logée..... 190 » par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines. Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 31 octobre.

Farine de froment. (cours préfectoral) Blé nouveau (cours officiel). Avoines grises ou noires..... 50 Avoines bigarres..... 46 Sarrasin Bretagne..... 63 Sarrasin Loire-Inférieure..... 65 Orge indigène (Côte-d'Or)..... 38 Son bonne fabrication..... 43

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

— Mais vous ne pouvez pourtant épouser toutes celles qu'ils convoitent.

— Cela me suffirait qu'ils ne désirent pas celles que je connais.

Je me sens rougir.

Je comprends bien que les mots rebondissent, en ce moment, comme une balle que chacun s'efforce gaiement de renvoyer, — celui que le châtelain appelle Maurice n'a même pas regardé vers moi, en parlant, — mais je suis troublée parce que ses boutades sont surtout déchaînées par l'idée désagréable de mon admirateur juif.

A ce moment, le nègre qui fait le service vient dire à son maître qu'on le demande au téléphone.

— Excusez-moi... cinq minutes, et je suis à vous. Ce doit être mon banquier... Il va et nous laissent seuls.

— C'est la pensée de ce Kabdis qui vous

rend songeuse, mademoiselle ! me dit brusquement, le jeune homme en voyant que je me tais.

Du dédain a plissé ma lèvre.

— Du tout ! Ce garçon n'a pas un tel honneur.

— Cependant, vous le connaissez... vous le voyez quelquefois !

— Oui, je l'ai vu à Dieppe... Il y était la saison dernière et j'y vais habituellement tous les étés chez ma tante.

— C'est donc un de vos amis ?

— Même pas... Une connaissance tout au plus... Il est très riche ; ma tante également : ils ont forcément les mêmes relations.

— Mais vous ?

— Moi ? dis-je en le regardant car je sens son insistance.

Il se tait, il a peur, s'il parle, d'aller trop loin.

Alors, je reprends pour le rassurer car je devine que c'est cela qu'il cherche.

— Je vous assure que je n'éprouve aucune sympathie pour ce monsieur. Je n'ai jamais été, avec lui, différente de ce que je suis avec n'importe quel autre indifférent.

— Vous savez, cependant, qu'il vous recherchait.

— Non, du tout. Il y a d'autres jeunes gens qui ont eu les mêmes attentions pour moi ! Jamais, je n'avais songé qu'il pût lever les yeux sur ma personne.

J'ai cessé de parler.

Monsieur de Rouvalois garde à nouveau

le silence.

Peut-être ne l'ai-je pas convaincu. Mes yeux se lèvent vers lui.

Il me regarde longuement, étrangement, profondément... et nous ne disons plus rien !

Quand Monsieur Spinder revient, j'ai du mal à secouer la torpeur qui m'opresse.

— Ça y est ! fait-il en s'adressant à son ami. J'ai parlé à Cornély lui-même. J'aurai les fonds à temps.

— Tant mieux, voici une affaire bâclée et un souci de moins pour vous.

— J'étais sans inquiétude avec Cornély, encore fallait-il que je le trouve ! Et cette orangeade, s'écrie-t-il, changeant de ton. Elle va être chaude ! Quel empressé serviteur vous faites pendant mon absence, mademoiselle Solange va vous prendre pour un vrai sauvage.

— Elle ne se trompera guère, alors !

Nous rions et la conversation redevient générale.

Tout à coup, Monsieur Spinder s'est levé et est allé à un bahut ancien dont il a fait jouer le ressort d'un tiroir secret.

Il en retire deux ou trois objets et vient me les présenter :

— Voici petite amie, les souvenirs dont je vous ai parlé. Je les ai retrouvés, oubliés au fond d'un vieux secrétaire, que votre père avait certainement dû négliger de visiter. Voici d'abord deux miniatures qui pourraient bien être les portraits de vos grands parents paternels si j'en juge par

les noms tracés finement au dos. Voyez vous-même.

Mes mains tremblent soudain en présentant les petits cadres qu'il me présente.

Aux Tournelles, il n'y a aucune relique concernant ma famille paternelle. Pour la première fois, mes doigts effleurent des choses ayant appartenu aux parents de mon père...

C'est avec une sorte de ferveur que je lis l'écriture que monsieur Spinder me désigne :

Derrière un des petits cadres il y a : « Pierre, Gaëtan, baron de Goussainville, comte de Borel ».

Et sur l'autre : « Anne Marie, comtesse de Borel, née d'Esquencourt ».

Ce sont bien les noms des parents de mon père, lis-je d'une voix blanche.

Religieusement, mes lèvres se posent, à tour de rôle, sur les deux miniatures.

Mais je songe qu'elles sont encadrées de deux cercles d'émeraudes finement enchâssés dans du platine.

— Elles sont d'une grande valeur. Puis-je accepter ? N'est-ce pas vous en priver ? Je pourrais enlever les miniatures et vous laisser les cadres.

— Ce serait accomplir un acte de vandalisme, mademoiselle Solange, me répond gravement Monsieur Spinder. Les images vont avec leurs cercles, les uns et les autres ont la même provenance et vous sont précieux au même titre. Acceptez-les donc,

c'est une simple restitution que je vous fais. Je suis certain que votre père n'a jamais eu l'intention de se dessaisir de tels objets.

— Je les accepte donc comme vous me les offrez, répondis-je avec reconnaissance. De tout mon cœur, je vous remercie, monsieur... vous ne savez pas toute la valeur que ces objets représentent pour moi...

Des larmes, malgré moi, ont mouillé mes yeux.

— C'est tout ce que je possède de ma famille paternelle... achevai-je à voix basse.

Mon émoi, la vue de mes yeux humides peut-être, ont troublé le marquis, car il s'est levé brusquement et est allé se poser dans l'embrasure d'une fenêtre d'où il s'obstine à regarder le parc...

Monsieur Spinder est debout, derrière moi, je ne puis le voir, mais au silence qui suit mes paroles, je devine qu'il respecte mon émotion.

Le geste du marquis m'a cependant ramené à la bienvenue.

Un triste sourire erre sur mes lèvres et j'essaye de me railler pour chasser tout à fait mon agitation.

— Quelle insupportable sensitive je fais. Voici que je fais fuir monsieur de Rouvalois !

Je me tourne vers moi.

— Je ne m'habituerai pas à vous voir pleurer, mademoiselle, répond-il avec vivacité. Tout à l'heure, j'ai en envie d'étrangler notre hôte qui vous a fait remuer ces pénibles souvenirs.

— Oh ! protestai-je. Si vous saviez quelle douce émotion il m'a procurée, au contraire.

Pleine de gratitude, je me tourne vers le châtelain qui tient à la main un carnet de poche, recouvert de cuir mat.

— Voici encore quelque chose que je comptais vous donner, mademoiselle Solange, mais le reproche que m'adresse Maurice me fait hésiter. Je serais désolé de vous causer la moindre peine ou de rouvrir en vous une blessure mal fermée.

— Il y a des blessures qui font moins de mal quand on les touche. Donnez, je vous assure que rien ne pouvait me faire plus plaisir que l'attention que vous venez d'avoir.

Le châtelain m'enveloppa d'un long regard.

— Soit, fait-il. Ce carnet est à vous et je dois vous le remettre quoi qu'en dise Maurice... D'après ce que j'ai lu, j'ai vu qu'il avait appartenu à votre père qui y a inscrit, de sa main, les principaux événements de sa vie... Ce sont des notes très précieuses, qui s'arrêtent trop tôt, hélas, puisque la dernière remonte à 19... — Mais sous la brièveté des phrases, vous y verrez que votre père aimait passionnément les siens.

La voix grave de Monsieur Spinder semblait vouloir plaider éloquentement la cause de mon père auprès de moi comme s'il avait craint qu'une autre voix, celle de ma mère peut-être, ne se fût déjà élevée pour accuser l'absent.

(A suivre).

3 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Châtaignes, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. 50. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 0 fr. 50. — Laitues, les 20, 2 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, le paquet, 0 fr. 50. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Orignons, le kilo, 0 fr. 75. — Pommes, le kilo, 0 fr. 90. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Petits pois, le kilo, 2 fr. 50. — Radis, les 12, 4 fr. — Raisin, le kilo, 2 fr. 50. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Scorsonneries, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 35.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes... 215

Paille de blé pressée... 220

Foin nouveau, les 500 kilos 160 à 190 suivant région et qualité.

Paille d'avoine pressée... 205 à 210

Lins teillés

En lins de pays, le marché ne se modifie guère, on se fait de petites opérations à des prix assez fermement tenus.

On cote roton à terre moyens, marchandise rendue :

Bergues (moulin flamand)... 450

Bretagne (Gôtes du Nord)... 465

BIKO IV groupe base 1^{re}... 535

Courtrai... 440

Chanvres

On cote :

Naples Spago Extrissimo... 295 par mer

1/2, 2^e supérieur... 405 par mer

Bologne B.E... 270 départ

Marché français Marnes... 270 départ

Marché français Baumont... 260 départ

sur-Sarthe... 260 départ

Cours des Vins

Muscadet 1934... 275 à 325

Gros-Plant 1934... 120 à 170

Seibels 1934... 110 à 150

Wahl 1934... 60 à 80

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beuf, 1^{re} catégorie, 5 à 9,50 ; 2^e catég., 2,50 à 3,50 ; 3^e catég., 0,50 à 2 fr.

Veau, 1^{re} catégorie, 4,50 à 8 ; 2^e catég., 4 fr. ; 3^e catég., 2,50 à 3,50.

Mouton, 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e catég., 6,50 à 8 fr. ; 3^e catég., 3,50.

Porc, 3,50 à 7 fr.

Beurre, 6 fr. à 8 fr. 50.

Lapins, 5 fr. 50.

Poulets, 5,50 à 7,50.

Oufs, 5,50 à 7,50.

Volailles :

Le demi-kilo, 3 à 3,50 ; canards, 2,50 à 3 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, 2 à 2,25 la livre.

Oufs, la douzaine, 6 à 6,50 ; beurre, la livre, 5,50 à 6 ; veaux, 3,50 à 4 ; porcs, 3,70 à 3,80 le kilo ; porcs de lait, 50 à 60.

CANDÉ, 29 octobre.

Orge, les 100 kilos, 55-60 fr. ; avoine, 55-60 fr. ; paille, les 1.000 kilos, 200-220 fr. ; foin, 130-150 fr. ; Poules, la couple, 20-24 fr. ; poulets, la couple, 16-20 fr. ; canards, la couple, 18-24 fr. ; oies, la couple, 25-33 fr. ; lapins, la pièce, 7 à 10 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 fr. ; porcs, la pièce, 6 à 6,50 ; pigeons, la couple, 8 à 9 fr. ; canards, la douzaine, 6 à 6,50 ; beurre, la livre, 6 à 6,50.

Porcs gras, le kilo, 3 à 3,75 ; porcs maigres, la pièce, 130-140 fr. ; porcelions, la pièce, 35-80 fr.

NOZAY, 29 octobre.

Blé, prix légal : avoine, 51 à 52 fr. ; seigle, 59 à 60 fr. ; orge, 64 à 65 fr. ; sarrasin, 61 à 62 fr. ; son, 54 à 55 fr. ; son de sarrasin, 65 à 66 fr.

Paille de blé, 112 à 114 fr. ; foin, 200 à 210 fr. les 500 kilos.

Beurre ordinaire, le kilo, 10 fr. ; beurre, détail, 11 à 11,25 ; œufs, la douzaine, 6 fr.

Poulets, la couple, 22 à 28 fr. ; poules, 15 à 25 fr. ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lapins, 8 à 12 fr. (4,50 à 4,75 le kilo vivant) ; oies grasses, 20 à 25 fr.

Le kilo sur pied, en bêtes de boucherie, bonne qualité moyenne : 2,40 ; 2,40 à 2,80 ; bœufs, 1,80 à 2,40 ; vaches, 1,40 à 1,80 ; veaux, 3 à 3,50 ; moutons de l'année, 4,50 à 5 fr. ; porcs gras, 3,50 à 3,70.

Porclets laitons de six à huit semaines, 40 à 80 fr. ; porclets de deux à trois mois, 90 à 140 fr. ; courants de trois à quatre mois, 150 à 190 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets gros, la couple, 35 à 38 ; moyens, 30 à 35 ; petits, 22 à 25 ; canards, la pièce, 12 à 15 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce, 2 à 3 ; 18, — Oufs, la douzaine, 7,80 ; beurre, le demi-kilo, 6,75. — Veaux, 3 à 4 ; veaux amenés, 31, vendus 28.

SAVENAY

Beuf, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; vache grasse, 1,50 à 2,25 ; veau, 3,50 à 4,50 ; agneau, 4 à 5 ; mouton, 3 à 4 ; génisse grasse, 2,25 à 2,75.

Beurre, le demi-kilo, 7,25 à 7,50 ; œufs, la douzaine, 7 à 7,25 ; poulets, gros, la couple, 35 à 40 ; moyens, 26 à 32 ; petits, 22 à 26 ; pommes à cidre, les 50 kilos, 60 à 80 ; cidre, la barrique, 70 à 100.

Pommes de terre saucisses, les 100 kilos, 40 à 42.

GUERANDE

Poulets, la couple, gros 22 à 25 ; moyens 20 à 22, petits 16 à 20 ; canards, la pièce, 12 à 18 ; oies, 20 à 25 ; pigeons, la pièce, 6 à 8 ; lapins, la pièce, 12 à 14 ; lapins de garenne, 8 à 9 ; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50.

COUERON

Beurre, 8,50 la livre (table) ; 6 à 7 (cuisine) ; œufs, 7 à 7,50 la douzaine ; poulets, 7 fr. la livre, de 20 à 35 fr. pièce ; lapin : 4 la livre, de 10 à 12 fr. pièce ; pommes de terre, 0,90 le kilo ; pommes, 1 fr. le kilo.

CLISSON

Blé, 108 fr. (prix officiel) ; farine, 171 ; avoine, 65 ; blé noir, 75 ; son, 50 à 55 ; paille, 120 fr. les 500 kilos ; poulets gros, la couple, 28 à 32 ; moyens, 23 à 27 ; petits, 20 à 22 ; lapins, la pièce, 8 à 15 ; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 ; beurre, le demi-kilo, 7 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 2 à 3 ; bœufs de travail, la paire, 2.500 à 4.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1,75 à 3 ; vaches laitières, l'unité, 600 à 2.000 ; veaux, 3 à 4 ; porcs, 3,80 ; porcs de lait, 80 à 120.

BOURGNEUF-EN-RETZ

Blé, 108 ; avoine, 58 à 58 ; orge, 60 à 62.

Foin, les 500 kilos, 130 à 132 ; paille, 100 à 104.

Poulets gros, la couple, 40 à 42 ; moyens, 34 à 36 ; petits, 26 à 27 ; paille, 100 à 104.

Poulets gros, la couple, 40 à 42 ; moyens, 34 à 36 ; petits, 26 à 27 ; canards, la pièce, 24 à 26 ; lapins, la pièce, 12 à 15.

Oufs, la douz., 5,50 à 6 ; beurre, le 1/2 kilo, 6 à 6,50.

SAINT-PERE-EN-RETZ, 30 octobre.

Bœufs gras, amenés 10, vendus 8, 2^e qualité 2 fr., 3^e qual. de 1,25 à 1,50 ; vaches grasses, amenées 12, vendues 11, 1^{re} qualité 2,00, 2^e qual. 1,80, 3^e qual. de 0,70 à 1,40.

FOIRES ET MARCHÉS DE LA SEMAINE

Lundi 5 novembre. — Nozay, Le Pellerin.

Mardi 6. — Blain.

Mercredi 7. — Châteaubriant, Herbignac.

Jeudi 8. — Agrefeuille, Nantes, Ancenis, Cordemais.

Vendredi 9. — Sainte-Pazanne, Notre-Dame-des-Landes.

Dimanche 11. — Haute-Goulaine.

P.O. - Midi

Le P.O.-Midi désireux de procurer de nouvelles facilités au commerce et de contribuer à réduire autant que possible les mouvements de numéraire, a décidé d'étendre, à partir du 1^{er} juillet 1934, à toutes les gares du Réseau P.O. la vente et l'utilisation des carnets de fiches de contrôle, déjà en usage sur le Réseau du Midi, qui permettent d'effectuer des transports (G.V., P.V. et colis postaux) sans versement d'espèces jusqu'à concurrence du montant total du carnet.

Les carnets de fiches de contrôle offrent des avantages analogues aux carnets de chèques : manipulation plus aisée et présentant moins de risques que celle des espèces ; moins d'erreur de décomptes, enfin garanties contre les conséquences inhérentes aux pertes ou détournements d'espèces.

Ils comportent, en outre, des avantages particuliers : utilisation immédiate sans visa préalable pour provisions et n'exigeant aucune comptabilité, acceptation par toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi sans complication d'aucune sorte.

Enfin l'acquéreur du carnet bénéficie d'une ristourne qui lui est versée lors de l'épuisement du carnet ou du remboursement des sommes inutilisées.

Les carnets sont de quatre séries :

Série A : cinq mille francs.

B : dix mille francs.

C : vingt mille francs.

D : cinquante mille francs.

Les demandes de carnets peuvent être déposées dans toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi.

Le plus Grand Choix de la Région

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^{ie}.

Linoléum - Congoléum

Tapis - Toiles cirées

3 SPÉCIALITES

AUX

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

VIGNES hybrides sélectionnées

assurant, sans sulalage, un vin riche en alcool

Adoptez-les pour vos plantations et remplacements

Résultats certains et durables

MACLET-BOTTON

Spécialiste Hybrideur

111, Route de Rottier, 111

VILLEFRANCHE-en-BEAUJOLAIS (Rhône)

Arbres Fruitières - Raisins de Table

Brochure gratuite "La Viticulture Nouvelle n° 58"

Incrévable BAUDOU

Modèle 1934 garanti. Soudure incomparable en vente chez votre garagiste.

Renseignements et Réclamations : BAUDOU, LES EUSIOTES (Gironde)

Tout acheteur participe à la Loterie Nationale

RELIGIEUSE

donne secret pour guérir Pigi au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

une fourche plus légère et mieux en mains

Une fourche aux dents épaisses n'est pas plus résistante, elle pèse davantage et rien de plus.

Avec l'acier à haute résistance les fourches sont plus effilées, plus pénétrantes, plus légères et elles durent plus longtemps.

PEUGEOT FRÈRES VALENTIGNY

En vente chez tous les quincailliers

QUE VOUS SOYEZ ACHETEUR !

D'UNE ECREMEUSE

D'UNE MACHINE A COUDRE

D'UN TANDEM

D'UNE BICYCLETTE

Course Route

Dame ou Enfant

Une seule Marque mais la Meilleure

STELLA

La plus connue

La plus appréciée

Catalogues - Renseignements

Liste des Représentants

Fonteneau, Fabricant

21, Chaussée de la Madeleine, NANTES

En vente chez tous les AGENTS de la marque STELLA

les engrais AZOTÉS

la quantité la plus élevée des récoltes

SULFATE D'AMMONIAQUE

NITRATE DE CHAUX

AMMONITRATES

NITRATE DE SOUDE

CIANAMIDE

POTAZOTE

NITROPOTASSE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTÉS

4, Quai Jean-Bart, Nantes

Un résultat entre MILLE (sur culture de tomates de terre)

M. MERCIÈRE, à la Béraie-Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure)

fumure courante sans Potazote... 23.000 kgs

fumure courante AVEC POTAZOTE (300 kgs)... 28.000 kgs

Plus de Chevaux pousseurs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse V. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT

Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèque postal 45782, Bordeaux.

Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

Plus de Chevaux pousseurs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse V. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT

Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèque postal 45782, Bordeaux.

Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

RHUMATISME

Le Dr Simeray, spécialiste, consulte à Nantes, 8, quai Fosse, tous les samedis ou sur R.V. 393

Guérison régionale publiée avec autorisation, M. Guilmet à Chéméré (L.-Inf.), Sciatique datant de 18 mois. Guérison en une séance. Notice sur demande.

VIGNES

Les meilleurs plants

Les meilleurs prix

Pépinières les plus importantes du Massonnais sous le contrôle de l'Etat

Plants gratuits pour toutes régions. Expédition directe les plus recommandables. Boutures greffées. Arbres fruitiers.

ETABLISSEMENTS VITICOLES

O. LÉTOURNEAU Propriétaire, Maire à DURUY (Saône-et-Loire)

Maison de confiance garantissant l'authenticité de tous ses produits sur facture. Catalogue sur demande. Téléphone 03-1

PÉPINIÈRES

J. BECIGNEUL

48, Rue des Hauts-Parcs - NANTES

Téléphone 410-75

Tous ARBRES et ARBUSTES

Catalogue franco sur demande

les engrais AZOTÉS

la quantité la plus élevée des récoltes

SULFATE D'AMMONIAQUE

NITRATE DE CHAUX

AMMONITRATES

NITRATE DE SOUDE

CIANAMIDE

POTAZOTE

NITROPOTASSE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTÉS

4, Quai Jean-Bart, Nantes

Un résultat entre MILLE (sur culture de tomates de terre)

M. MERCIÈRE, à la Béraie-Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure)

fumure courante sans Potazote... 23.000 kgs

fumure courante AVEC POTAZOTE (300 kgs)... 28.000 kgs

Plus de Chevaux pousseurs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse V. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Pépinières Américaines

DE L'OUEST

Etablissements Viticoles

Eugène GIRAULT

Pépiniériste Viticulteur

JAUNAY-CLAN (Vienne)

Tél. 3 075

Expositions Nationales

Tours, Paris

1^{re} Médaille d'Or

2^e Médaille d'Or

3^e Médaille d'Or

4^e Médaille d'Or

5^e Médaille d'Or

6^e Médaille d'Or

7^e Médaille d'Or

8^e Médaille d'Or

9^e Médaille d'Or

10^e Médaille d'Or

C'est aux PÉPINIÈRES GIRAULT que vous devez vos meilleurs plants

CATALOGUE SUR DEM.

Agents sérieux acceptés

Etude de M^{re} COURTOIS, notaire à Nantes, 9, rue du Chapeau-Rouge.

A VENDRE

TENUE MARAÎCHÈRE

Sise au Landreau, en DOULON

Cont. 1 hect. 25 ares env. d'un seul tenant, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation au milieu.

Canalisations et château d'eau bien installés.

S'adresser : audit notaire.

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ

CONSERVÉ - CLARIFIÉ

MALADIES GUÉRIES

PAR LES PRODUITS GATE

EXIGER LA VRAIE MARQUE

PH^{re} et G. GALLIÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prievost, à Herbé ; Suard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

ADRESSEZ-VOUS À LA

C^{ie} de St-Gobain

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques

1, place des Saussaies, Paris (ou à ses Agents)

Documentation gratuite N° P sur demande

Adressez-vous à la

C^{ie} de St-Gobain

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques

1, place des Saussaies, Paris (ou à ses Agents)

Un résultat entre MILLE (sur culture de tomates de terre)

M. MERCIÈRE, à la Béraie-Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure)

fumure courante sans Potazote... 23.000 kgs

fumure courante AVEC POTAZOTE (300 kgs)... 28.000 kgs

Plus de Chevaux pousseurs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse V. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Si vous pouviez changer de sang !

Supposez qu'il vous soit possible de changer de sang comme vous changez l'eau d'un vase, c'est-à-dire de le remplacer par un sang frais, sans impureté aucune. Avec le vieux sang fatigué partiraient toutes vos misères : plus de migraines, de digestions pénibles, de maladies de foie, de rhumatismes ! Plus de maladies de peau ! Plus de varices ! Ce serait le retour à la première jeunesse, la santé et la force enfin reconquises !

Par cette opération est malheureusement impossible. Mais à défaut de sang neuf, vous pouvez « renouveler » l'ancien. La TISANE DES CHARTREUX DE DURBON opérera sans peine cette cure merveilleuse.

La TISANE DES CHARTREUX DE DURBON n'est pas, à proprement parler, un médicament. C'est un extrait concentré de plantes fraîches, cueillies dans les solitudes alpines et préparées avec soin.

24 Juin 1934.

Je suis très heureuse de vous faire connaître que souffrant d'un rhumatisme continué dans le bras qui m'empêchait la circulation du sang, ayant pris nombre de médicaments sans résultat, je me suis soignée moi-même avec votre Tisane des Chartreux de Durbon qui m'a réussi à merveille. Maintenant je ne souffre plus, aussi je ferai une cure à chaque saison.

Publiez ma lettre dans l'intérêt des personnes qui souffrent.

M^{me} GALLIER-BRIANT,

138, rue du Chemin-Vert, à Paris (XI^e).

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Tisane, la fiole... 14,80

Baume, le pot... 8,95

Pilules, l'étui... 8,50

Dans les Pharmacies.

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

SCORIES THOMAS

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

Pub. H. Donnoud

CONTRE LA CARIE du Blé

LA